



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N° 2023-11-132-DAP

Nomenclature : 3.6.3

OBJET : DECLASSERMENT DE VEHICULE

Votants : 31
Abstention : /
Votes exprimés: 31

Pour: 31
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 16 novembre 2023

Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de la publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

20/11/2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER procuration à Mme SAINT-AUBIN
 Mme CASSAING procuration à M. ROBLES

ABSENTS NON EXCUSÉS

M. FLEURENTDIDIER, M. HERVELIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	31

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser un véhicule de la Direction de la Vie Culturelle et Sportive en raison de sa vétusté.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant la vétusté du véhicule NISSAN Atléon, immatriculé FB 317 WT,



Considérant la proposition de reprise des Etablissements DARRIGRAND pour cession en état pour un montant de 1 500,00 €,

Considérant la proposition de reprise des Etablissements LE COMPTOIR DES METAUX pour cession en état pour un montant de 467,00 €,

DELIBERE

DECIDE de déclasser du domaine public communal pour le classer dans le domaine privé, le véhicule marque NISSAN immatriculé FB 317 WT.

ACCEPTE la proposition de reprise des Etablissements DARRIGRAND pour un montant de 1 500,00 €.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr